

Compte rendu détaillé / Procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2023 - 20 h

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire, régulièrement convoqué le 22 novembre 2023

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	X			Mandate de Madame MOUNZER
Monsieur GOEURIOT	X			
Madame DE PALMA ANCEL	X			Mandat de Madame COLLIGNON
Monsieur STCHERBININE	X			Mandat de Monsieur COLAUTTI
Madame PROT	X			
Monsieur JACQUINOT		X	Pouvoir à Monsieur BAL	
Madame BOURDIN WATRIN				
Monsieur WEISSE				Mandat de Madame GIROUX
Madame MOUNZER		X	Pouvoir à Monsieur HAZARD	
Madame GIROUX		X	Pouvoir à Monsieur WEISSE	
Madame COLLIGNON		X	Pouvoir à Madame DE PALMA ANCEL	
Monsieur CORTIAL	X			
Monsieur GRIGGIO	X			
Monsieur BAL	X			Mandat de Monsieur JACQUINOT
Madame BRABANT	X			
Monsieur DEHAND	X			
Madame JACQUINET DEBEAUMOREL	X			
Madame BATTOU	X			
Monsieur COLAUTTI		X	Pouvoir à Monsieur STCHERBININE	
Monsieur ROUARD	X			
Madame CASAGRANDE	X			Mandat de Madame SCHWEITZER
Monsieur THOMAS				
Madame SCHWEITZER		X	Pouvoir à Madame CASAGRANDE	
Madame GRETZ	X			

Monsieur HOUSSON	X			
Madame HAROS				
Monsieur LAHAUSSE				
Madame GHEWY				
Madame RICHARD				
Monsieur BROCHET	X			
Madame ANRIFIDINE				
Madame RENAUD				
Monsieur BURATI	X			

Le conseil municipal constate que le Quorum est atteint.

Il nomme Quentin BROCHET en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h05.

Ordre du jour

Monsieur le Maire introduit la séance.

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Lionel BARROIS – Adjoint au Maire sous la mandature Jacques BARAT DUPONT.

Une minute de silence a été respectée.

1/ Procès-Verbal séance du 08 novembre 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport du 08 novembre 2023

2 / Décision Modificative de crédits N°3 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet

Monsieur HAZARD précise qu'il y a eu 5000 € de dépense supplémentaire pour l'opération mille talents. Il souligne le succès de ce dispositif.

Monsieur HAZARD explique également les dépenses relatives au marché de Noël qui était de compétence agglomérée jusqu'alors. Désormais, c'est une compétence ville.

Pas de débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

VOTE la Décision Modificative de crédits n°3 du Budget PRINCIPAL.

3/ Dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2024-Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GOEURIOT présente le projet

Pas de débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'ordonnateur à mandater, engager et liquider les dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2024 selon les crédits ouverts par anticipation comme suit :

Chapitre budgétaire	Crédits ouverts en 2023 sans RAR	Crédits ouverts jusqu'au vote du BP 2024 (25% de 2023)
20 - Immobilisations incorporelles	120 000.00	30 000.00
204 - Subvention d'équipements versées	2 500 000.00	625 000.00
21 - Immobilisations corporelles	1 578 654.00	394 663.50
23 - Immobilisations en cours	3 541 227.01	885 306.75

4/ Cession de la parcelle AW 223 issue du découpage de la parcelle AW 156 sise Rue Ozomont à Monsieur et Madame ARNOULD

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre

Unanimité	/	/
-----------	---	---

Monsieur CORTIAL expose le projet
Pas de débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

CÈDE la parcelle AW 223 issue du découpage de la parcelle AW 156 à Monsieur et Madame ARNOULD avec faculté de substitution au profit de toute autre personne physique ou morale que ces derniers se réservent de désigner, pour un montant total de 480 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente, notamment à la signature du compromis de vente, de l'acte authentique et de tout autre document,

AUTORISE Maître Aline TORLOTING, Notaire à Etain à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la procédure de vente pour le compte de la collectivité.

5/ Versement d'une subvention à VERDUN EXPO pour la manifestation VILLAGE DE NOEL 2023 - "AMI Festivités de fin d'année"

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD expose le projet.
Pas de débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 58 600,15 euros TTC à Verdun Expo.

6/ Validation programmation des travaux sur la Ville Haute et signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage déléguée - Programme 07 1 17 03

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Monsieur HAZARD souligne le caractère essentiel de cette convention de co-maîtrise d'ouvrage, car certains travaux concernant le programme requalification de la ville haute seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage aggro et d'autres travaux sous maîtrise d'ouvrage ville.

Pas de débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la programmation des travaux prévue pour la Ville de Verdun ;

AUTORISE, dans le cadre des dispositions de l'article L.2422-5 du Code de la Commande publique, monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de délégation ponctuelle de Maîtrise d'ouvrage par laquelle le Maître d'ouvrage, Ville de Verdun, demande à son Mandataire, Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, de faire réaliser, au nom et pour le compte de la Ville de Verdun et sous son contrôle, les travaux propres à la Ville de Verdun

7/ SPORTS / Marché d'entretien ménager de gymnases et de salles polyvalentes - Constitution d'un groupement de commandes - Autorisation à lancer et attribuer les marchés

Rapporteur	Monsieur HOUSSON	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HOUSSON présente le projet
Pas de débat.

Le Conseil municipal, unanimité

AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de VERDUN et la Communauté d'Agglomération du GRAND VERDUN ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer et à signer les marchés de prestations de services précités ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces opérations.

8/ Dérogation repos dominical au titre de l'année 2024

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL expose le projet.

Monsieur Hazard rappelle que l'ensemble des organisations patronales et syndicales ont été consultées.
Pas de débat

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACTE l'ouverture des commerces les dimanches suivants pour l'année 2024: 7 janvier, 14 janvier, 8 juin, 23 juin, 30 juin, 21 juillet, 24 novembre, 1er décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre et 29 décembre 2024.

9/ SPORTS / Subvention spécifique au profit du S.A.V Billard

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Monsieur HAZARD précise que le SAV BILLARD avec la déconstruction du centre social d'Anthouard se retrouvait sans locaux. Il annonce également que le SAV TIR intégrera les locaux au mois d'avril lorsque les travaux seront finis. Il s'agit d'un bâtiment divisé en deux pour pouvoir accueillir le SAV BILLARD et le SAV TIR.

Pas de débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le versement d'une participation de 3 413,00 € au titre de l'exercice 2023 pour le déménagement et la prise à bail du nouveau local ;

VOTE le versement d'un acompte de 4 213,00 € au titre de l'exercice 2024 pour le solde du déménagement et le financement du nouveau local, dans l'attente d'un ajustement de la convention d'objectifs.

Fin du conseil : 20h28

Le Maire

Samuel HAZARD

Monsieur le secrétaire de séance,

Quentin BROCHET